

Contrat thérapeutique

Le présent contrat vise à définir et clarifier notre partenariat, nos rôles et nos responsabilités en tant que thérapeute et patient.

I – Mes obligations en tant que thérapeute et accompagnant :

Je m'engage à :

- 1) Me conformer aux codes de déontologie et charte éthique des thérapies ou méthodes utilisées (EFT, Sophrologie)
- 2) Garantir la confidentialité des entretiens et conserver mes éventuelles notes concernant le patient dans un lieu spécifique et sécurisé, hors de la portée des personnes étrangères au processus thérapeutique.

Toutefois, je reste soumise aux obligations de la loi commune en matière de non-assistance à personne en danger et ai donc obligation de signaler toute situation pouvant mettre en danger votre intégrité et celle d'autres tiers.
- 3) Vous respecter dans votre intégrité psychique et physique. Vous pouvez ainsi vous exprimer librement et en toute sécurité.
- 4) Respecter votre droit à résilier notre relation de thérapie à tout moment pendant le processus, sous réserve des dispositions du contrat.
- 5) Vous expliquer clairement les techniques et outils, leurs portées, leurs limites avec un engagement sur les moyens et pas les résultats, veillant à maintenir en priorité votre sécurité.
- 6) Vous orienter vers un autre praticien ou institution pour toute demande pour laquelle je ne suis pas compétente ou si l'intervention devait être interrompue de mon fait.
- 7) Me former régulièrement et me soumettre à un cadre de supervision pour vous accompagner de la meilleure façon qui soit.
- 8) Eviter toute discrimination illicite dans mes activités professionnelles, comme l'âge, la race, le sexe, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle, la religion, l'origine nationale ou invalidité.
- 9) N'intervenir avec votre consentement libre et éclairé. Si vous êtes mineur(e) ou majeur vulnérable, je demanderai le consentement éclairé des détenteurs de l'autorité parentale ou d'un représentant légal.
- 10) A définir lors de la première ou deuxième séance un programme indicatif avec le nombre de séances envisagées pour atteindre votre objectif.

- 11) Je ne me substitue pas aux professionnels de la santé, je ne prodigue pas de diagnostic, de prescriptions médicales et je n'interfère pas avec des traitements médicaux en cours

II – Vos obligations en tant que patient :

Vous vous engagez à :

- 1) Respecter les heures et jours de séances convenues. Si vous devez annuler ou reporter une séance, vous pouvez le faire 48 heures avant le rendez-vous en prévenant par SMS ou téléphone. Cela permettra à d'autres personnes qui attendent un rendez-vous de bénéficier de cette plage horaire. Au-delà de 48 heures, les séances non honorées sont dues, sauf si nous arrivons à trouver un autre rendez-vous dans la même semaine.
- 2) Expérimenter à fin thérapeutique les exercices proposés pour parvenir à votre objectif – si c'est trop difficile, nous en parlerons ensemble lors de notre prochaine séance.
- 3) Régler à chaque fin de séance par chèque ou autre moyen de paiement convenu ensemble, les honoraires prévus
- 4) Vous sentir libre de mettre fin à la thérapie à tout moment.

Fait à

Le

Le thérapeute

Le patient